

Programme Hubert Curien Maimonide 2021



Maïmonide est le Partenariat Hubert Curien franco-israélien. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et dans le pays partenaire par le Ministère de la Science et de la Technologie israélien (MOST).

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 11/05/2020

L'appel à proposition israélien en version anglaise Maimonide 2021 est [disponible ici](#).
The English Israeli version Maimonide 2021 is [available here](#).

Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations, les mobilités des chercheurs et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.**

Les projets soumis doivent obligatoirement s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

1. Nouvelles méthodes et approches pour le diagnostic des maladies mentales

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les troubles mentaux comprennent un large éventail de problèmes, pouvant présenter des symptômes très différents. Cependant, ils sont généralement caractérisés par une combinaison « anormale » de pensées, émotions, comportements et relations avec les autres. On peut citer parmi ces troubles la dépression, le trouble bipolaire, la schizophrénie et d'autres psychoses, la démence et les troubles du développement, y compris l'autisme. Or, un diagnostic correct est un facteur essentiel pour un traitement efficace. Dès lors, les propositions répondant à cet appel à projet doivent aborder l'élaboration de nouvelles méthodes et approches pour le diagnostic des troubles de santé mentale.

2. Développement de nouveaux algorithmes pour l'intelligence artificielle

Le « No Free Lunch Theorem » en Intelligence Artificielle affirme qu'il n'existe pas un algorithme qui permette de résoudre tous les problèmes sans exception. Ce théorème se vérifie en particulier pour l'apprentissage supervisé. Par exemple, les réseaux neuronaux ne sont pas toujours meilleurs que les arbres de décision ou vice versa. Par conséquent, il est nécessaire d'adapter l'algorithme au problème, et notamment à la taille et la structure des données à disposition, pour déterminer celui qui sera le plus efficace. Les propositions répondant à cet appel à projet doivent ainsi justifier d'innovations dans la conception des algorithmes utilisés pour l'intelligence artificielle, qui pourraient permettre de nouvelles applications et de nouveaux impacts sur les questions contemporaines les plus cruciales.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire. Il est très important de noter que les documents demandés par les deux pays sont différents et ne peuvent ainsi pas être dupliqués tels quels.

Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet et des équipes.
- Originalité et caractère innovant du projet.
- Mobilité des équipes des deux pays.
- Participation active et mobilité de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants. Un séjour de 3 à 6 mois d'un jeune chercheur israélien en France sera apprécié, et réciproquement.
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères.
- Importance (quantitative, si pertinent) du problème abordé et de l'impact potentiel de l'approche proposée pour le résoudre. Les propositions devraient aborder ces questions explicitement et fournir autant de preuves que possible.
- Clarté et qualité de la proposition (présentation du sujet, définition des objectifs de recherche, présentation de la méthodologie de recherche et programme de travail détaillé).
- Faisabilité du projet de recherche.
- Applicabilité pratique des résultats attendus de la recherche

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Pour la partie israélienne, des experts désignés par le MOST assurent l'évaluation scientifique des dossiers

Modalités de fonctionnement

La durée des projets est de deux années.

L'enveloppe globale du programme est de 480 000 € pour la partie française (et 480 000 € pour la partie israélienne) pour 6 projets sélectionnés.

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Il doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant. A noter que, en raison de délais dans la mise en place des budgets côté français, les premiers versements pour les projets ne peuvent être effectifs qu'à partir de février.

Pour les 2 années de vie des projets, l'enveloppe allouée par an à chacun des 6 projets sélectionnés sera de **40 000 € au maximum** :

- **20 000 € seront versés par le MESRI sous forme de subventions aux établissements** français dont dépendent les laboratoires et seront libres d'utilisation (salaires, matériel, etc.)
- **20 000 € provenant du MEAE, gérés par Campus France**, seront utilisés pour la mobilité des chercheurs, ainsi qu'un appui logistique, pour l'organisation et la participation à des colloques dans la limite de 20 % de l'enveloppe MEAE affectée. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le renouvellement des crédits pour la seconde année est subordonné à :

- Une consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année.
- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus et les collaborations effectuées entre les équipes des deux pays (1 page en format libre).
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile et d'un **budget prévisionnel** pour la deuxième année du projet mentionnant la répartition des dépenses entre les enveloppes MEAE et MESRI.

Le rapport d'étape, le bilan financier et le budget prévisionnel doivent être envoyés **avant le 15 novembre de la 1ère année** à l'ambassade de France en Israël (cf. contact pour le programme ci-dessous).

Dépenses éligibles

En complément des subventions au projet du MESRI, le financement du MEAE français couvre exclusivement le paiement des voyages et des indemnités de séjour des chercheurs de l'équipe française en Israël et le paiement des indemnités de séjour des chercheurs de l'équipe israélienne en France.

- **Indemnités de séjour pour le chercheur étranger en France** : 160 EUR/jour pour un chercheur titulaire, un post-doctorant ou un doctorant pour une mobilité de **10 jours maximum**. Au-delà de 10 jours, un forfait s'appliquera au prorata des jours avec un maximum de **2550 EUR** (pour 1 mois).
- **Indemnités de séjour pour le chercheur français en Israël** : 180 EUR/jour pour un chercheur titulaire, un post-doctorant ou un doctorant pour une mobilité de **10 jours maximum**. Au-delà de 10 jours, un forfait s'appliquera au prorata des jours avec un maximum de **2700 EUR** (pour 1 mois).
- **Voyages du chercheur français en Israël** : remboursement sur frais réels dans la limite de 1 000 EUR par aller-retour.

Une partie des moyens accordés par le pays partenaire couvrent exclusivement les voyages des chercheurs partenaires en France :

- **Voyages du chercheur étranger en France** : remboursement dans la limite prévue par le partenaire.

L'**appui logistique** autorisé sur financement du MEAE peut inclure dans la limite de 20% de cette enveloppe allouée :

- Des frais d'organisation ou de co-organisation en France ou en Israël de colloques par les équipes françaises et/ou les équipes partenaires israéliennes hors dépenses d'acheminement, hébergement et restauration des participants des colloques non membres des équipes françaises et israéliennes partenaires de projet.
- Les frais de participation dûment justifiée par l'intérêt des travaux en cours à des colloques organisés en dehors de la France ou d'Israël (dépenses d'inscription, acheminement, hébergement et restauration).
- Des frais engagés pour la publication des travaux réalisés et enregistrés mentionnant l'appui des ministères (incluant les frais de traduction).

Dans ce cadre, les commandes sont effectuées **DIRECTEMENT** et **UNIQUEMENT** par Campus France. Les membres de l'équipe israélienne partenaire ne peuvent pas bénéficier de l'appui logistique.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

- Un « Status seminar » ou Séminaire de restitution se tiendra en Israël en novembre 2021. Les chercheurs Français et leurs homologues devront s’y retrouver pour présenter les avancées de leur projet devant un public scientifique et un comité d’experts – la participation à ce séminaire étant à prendre en compte dans le budget MEAE de la deuxième année du programme. Les responsables des projets des équipes françaises et israéliennes sont tenus de fournir avant le séminaire un court résumé commun (2 pages) des travaux réalisés et un tableau des mobilités effectives ou à venir.
- **Un rapport final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.**
- Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l’attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.
- Ce rapport est également à envoyer à l’ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).
- Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le MEAE et le MESRI.

Modalités pratiques de soumission d’un projet

Avant toute demande d’information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **Lundi 11 mai 2019**
- Diffusion des résultats : **septembre 2020**
- Début des projets : **janvier 2021**

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d’éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

Consulter les modalités de [saisie en ligne des dossiers](#) de candidature.

Pour des raisons d’ordre technique, lors de la saisi en ligne du budget prévisionnel du projet par la partie française (onglet « Budget »), le budget correspondant à la subvention versée par le MESRI (pour les salaires, le matériel, etc.) ne peut être renseigné. Ce budget sera reprecisé avec les lauréats une fois les résultats de l’appel à candidatures annoncés. Il est fortement recommandé de joindre au dossier de candidature français le dossier co-déposé par les chercheurs partenaires.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d’engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l’adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d’engagement. Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d’engagement à

l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

M. Paul FURLA

Attaché de coopération Scientifique et Universitaire,
Ambassade de France, Tel-Aviv.

Tél. : +972 (0)3 796 80 39

Mél : p.furia@ambfr-il.org

Mme Nathalie BARRUTIA

Chargée de mission Scientifique,
Ambassade de France, Tel-Aviv.

Tél. : +972 (0)3 796 80 41

Mél : n.barrutia@ambfr-il.org

Pour la gestion de l'appel

Campus France - Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 PARIS

Mél : extranet@campusfrance.org

Pour le partenaire

Mr. Avi ANATI

Deputy Director General for Planning & Control
Ministry of Science and Technology and Space

P.O. Box 49100

Jerusalem 91490

Tél. : 02 – 5411170/3

Fax : 02-5823030

Mél : avi@most.gov.il

Mrs Claire LEVATON

Division for International Relations

Ministry of Science and Technology and Space

P.O. Box 49100

Jerusalem 91490

Tél. : 02 – 5411170/3

Fax : 02-5823030

Mél : claire@most.gov.il

Site : <http://www.most.gov.il>